



**- Commission Dressage -
Compte rendu de la réunion
du 08 mars 2016**



Membres présents : Franck DAVID, Lydie KAROUTCHI, Annie de ROOSE, Sébastien URVOY, Jean-Claude CESARI, Noémie FRANCONNE, Christine RIVIERE

Membres excusés : Jacques ARBOUSSET, Bérengère BABIN, Olivier CHAPUIS, Thierry CHARLOIS, Emmanuelle de la BURGADÉ, ChrStel DELAIGLE, Philippe ROCH

1°) Annulation Carpiagne

Compte tenu de la prolongation de l'état d'urgence, le centre équestre militaire de Carpiagne n'est pas en mesure d'organiser l'étape du MPDr prévue les 4 et 5 juin 2016. Pour ne pas amputer le MPDr d'une étape, il a été proposé à Jean-Claude CESARI (Ecurie des cèdres à Aubagne) d'organiser cette étape en plus de celle prévue initialement chez lui les 21 et 22 mai. Bien que le principe même du MPDr soit de faire « tourner » les concours en changeant de lieu à chaque étape, cette solution de remplacement satisfait la commission de Dressage. Jean-Claude CESARI ayant accepté, et nous l'en remercions, cette solution est adoptée.

2°) Partenaires du MPDress

Les partenaires du MPDr qui se sont déclarés sont : Antarès Sellier, Sellerie Devoucoux, Sellerie Bucéphale, Espace Cheval, Sellerie Horsestories, MY8, Groupe Pyrame, Restaurant l'Épuiette, Ateliers Equilibre, Masters du Cheval Ibérique.

La sellerie Horsestories (dépositaire Stubben région PACA) a demandé à être mise en avant sur une étape du MPDr ou à ce que le Championnat de Pce se nomme « Championnat by Stubben ». Ces idées n'ont pas été retenues par la commission qui ne désire pas créer de disparité entre les partenaires du MPDr ni qu'un événement sportif porte le nom d'une enseigne commerciale.

Par contre, chaque niveau du MPDr et du Championnat porteront le nom d'un partenaire.

Après quelques petits problèmes de gestion de présence sur les concours entre les professionnels de la sellerie, tout est rentré dans l'ordre et nous remercions vivement tous les partenaires du MPDr 2016 pour leur investissement.

3°) Problèmes de jugement

Le rôle des juges est très important pour la réussite d'un concours de Dressage. Il nous a été rapporté que selon les juges annoncés au programme, des enseignants n'engagent pas leurs élèves sur certains concours.

Nous encourageons les juges à participer aux stages qui leurs sont proposés annuellement par le CRE Provence. Pour ceux qui ont besoin de prendre de l'expérience, nous leur recommandons d'aller en cabine pour se perfectionner avec des juges formateurs aussi souvent qu'ils le peuvent. La tâche des juges est difficile et ingrate, et l'exercice du jugement avec un « ancien » leur permet d'être épaulés dans leur cursus.

Nous rappelons également que les personnes trop impliquées dans le fonctionnement d'un centre équestre ne peuvent juger les élèves de ce même club lors des concours. Il ne faut pas que des conflits d'intérêts personnels, économiques ou professionnels puissent altérer le crédit que les cavaliers doivent accorder aux résultats. Cette règle vaut pour les concours amateurs et poneys mais il est souhaitable d'éviter cette situation en concours Club chaque fois que c'est possible.

Pour améliorer la qualité des concours Club il est souhaitable que les juges aient suivi des formations de juge. Les organisateurs sont invités à envoyer leurs juges Clubs sur ces formations. Compte tenu du manque de juges, Lydie KAROUTCHI propose de pallier à cette carence en faisant juger les épreuves club par les élèves DE option Dressage.

4°) Stage de juge du 6 mars 2016

Le CRE Provence a organisé un stage de juge le dimanche 6 mars 2016, stage animé par Christine RIVIERE et Jacques ARBOUSSET (juges nationaux élites).

Ce stage était ouvert aux juges déjà nommés (N4 et N3) ainsi qu'aux personnes intéressées par le jugement.

25 stagiaires étaient inscrits. Ce stage s'est très bien déroulé, dans une ambiance à la fois studieuse et conviviale et l'accent a été mis sur le jugement des épreuves amateur 3, 2 et 1 sur les reprises libres en musique.

5°) Concours d'Allauch

Le 6 mars a eu lieu un concours club-amateur au CHMA. Une discorde a eu lieu entre 2 cavalières et Mme REVEST, organisatrice. Franck DAVID et Christine RIVIERE ont tenté d'apaiser les tensions. Au final, Mme REVEST a, comme le règlement le lui permet, décidé de disqualifier les 2 cavalières du classement de l'épreuve.

L'affaire est donc close.

Pas d'autres questions, la séance est donc levée à 22h30.